

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique
10, bd Gaston Serpette Nantes - BP 53606 - 44036 NANTES

Office Français de la Biodiversité
Délégation de façade maritime Atlantique

A Nantes, le 04 mai 2026

Objet : Avis compléments sur le projet d'extension du port de Pornichet

À la suite des différentes demandes de compléments qui ont été émises dans notre précédent avis, vous trouverez ci-dessous nos remarques sur les éléments apportés par le porteur de projet. De manière générale, les compléments apportés dans le dossier et notamment dans les mesures ERC nous satisfont.

Méthode de hiérarchisation des enjeux environnementaux

Concernant notre demande de clarification des critères pris en compte pour hiérarchiser les enjeux entre eux, des éléments de précisions ont été apportés. L'intérêt patrimonial, la vulnérabilité des enjeux, ainsi que les niveaux d'enjeux identifiés dans le cadre du DSF (secteur 19) et niveaux d'enjeux du DOCOB Estuaire de la Loire Externe, sont mieux identifiés dans le dossier ; **toutefois la méthode d'évaluation des niveaux d'enjeux n'est toujours pas précisée.**

Méthodologie d'évaluation des impacts

Il n'y a pas eu de compléments apportés par le porteur de projet quant aux précisions demandées sur la méthode de croisement enjeu/effet/sensibilité pour comprendre le niveau d'impact brut retenu.

Turbidité

p-77. Dans l'état initial, des compléments ont été fournis pour caractériser le bruit de fond en apportant une analyse pluri-saisonnière sur la base des données du REPHY disponible sur Surval et en précisant la méthode statistique retenue. Ces éléments répondent aux demandes émises.

p-350. Dans les mesures ERC, la MR4 **Limitation de la turbidité générée par les travaux par la mise en oeuvre de systèmes anti-MES** a fait l'objet également de compléments. Des précisions sur les conditions d'utilisation des systèmes de réduction barrage anti-MES et rideaux de bulles ont été fournies. Le dispositif de suivi de turbidité en phase travaux a bien été formalisé par la définition d'un suivi préalable aux travaux afin d'établir un bruit de fond sur une durée d'un mois avant travaux, permettant de définir les deux percentiles relatifs au seuil d'alerte (P95) et d'arrêt (P99). La mise en oeuvre de ces deux seuils et les modalités de reprise des travaux sont précisées, ce qui apporte un cadre opérationnel à la mesure de

réduction.

Habitats marins

Dans l'état initial, nous apprécions les niveaux d'enjeu définis au niveau de chaque habitat identifié, néanmoins, pour des niveaux d'enjeux différents entre DOCOB et DSF, le niveau retenu dans le cadre de cette étude n'est pas précisé. Cette précision aurait permis de mieux comprendre la carte p-147 présentant les niveaux d'enjeux par habitat.

p-147. La lecture de la carte est rendue difficile : pour un même habitat, les niveaux d'enjeux retenus ne sont pas identiques. On comprend que les niveaux d'enjeux des habitats situés dans le périmètre du site Natura 2000 sont associés aux niveaux d'enjeux définis dans le DOCOB Estuaire de la Loire, contrairement à la partie au nord (cas des habitats des moulières sur roches). Cette distinction ne nous semble pas pertinente et aurait mérité d'être explicitée. **D'autre part, il manque les habitats des récifs d'hermelles *S.alveolata* bien identifiés en enjeu Fort dans le DOCOB et présents dans la partie sud de l'enceinte portuaire.**

Dans l'évaluation des impacts, on apprécie les éléments complémentaires apportés. Cependant, les niveaux d'impact brut ne nous semblent pas toujours proportionnés au regard des niveaux d'enjeu/effet/sensibilité. **Nous regrettons l'absence d'une présentation transparente du croisement de ces critères.** Le niveau d'enjeu sert à diminuer l'impact brut lorsqu'il est qualifié de faible, mais ne le réhausse jamais, tout comme le niveau de sensibilité.

p. 359. La **MR15 Optimisation de la circulation des engins sur l'estran** pour limiter les emprises impactées en phase travaux répond à la nécessité de concentrer les passages d'engins sur des cheminements uniques.

P-372. Un suivi écologique des moulières intertidaux a été rajouté dans la **MC2 Compensation liée à la destruction des moulières médiolittorales** sur la base des protocoles scientifiques dédiés aux suivis des estrans rocheux, et répond à notre demande.

p. 378 – 380 Les suivis des habitats dans l'enceinte portuaire et sur le littoral sont satisfaisants. Pour la **MS4 Suivi biosédimentaire des fonds meubles du port d'échouage post travaux**, la préconisation DCE indique une période de suivi biosédimentaire fin d'hiver-début de printemps dans les masses d'eaux côtières (pas seulement sur un mois en avril).

Mammifères marins

p-277. Dans l'évaluation des impacts, les durées maximales des différents ateliers (scenarios maximalistes) ont bien été précisées.

p-369. Dans la mesure de réduction, **MR 27 : Réduire les effets sonores sur la faune marine**, le cadre opérationnel est précisé (distance de la zone d'exclusion, type de suivi mammifères marins, durée du pré-watch, stratégie d'arrêt). En revanche, la technique retenue pour l'augmentation progressive du niveau sonore des opérations (soft-start ou ramp-up) n'est pas précisée (durée ?).

Un suivi acoustique pour assurer un contrôle des seuils acoustiques de référence allemande a été rajouté :

- LE,p 160 dB re 1 $\mu\text{Pa}^2\cdot\text{s}$ à 750 mètres de la source sonore associée à un atelier maritime ;
- Lp,peak 190 dB re 1 $\mu\text{Pa}^2\cdot\text{s}$ à 750 mètres de la source sonore associée à un atelier maritime.

Des hydrophones doivent donc être mis en place, ce qui n'est pas indiqué dans le dossier. **Nous aurions souhaité des éléments sur le nombre, type d'hydrophone et localisation.**

D'autre part, puisqu'un ou plusieurs hydrophones seront déployés pour le suivi du niveau de bruit en phase chantier, il nous paraît pertinent de l'utiliser également pour détecter la présence de mammifères marins en pré-watch et phase chantier pour améliorer l'effectivité de la mesure de réduction.


Avifaune

p.324 Un plan d'installation et de circulation a été produit, répondant aux compléments requis pour limiter le dérangement et l'emprise sur les habitats marins en phase de chantier.

L'impact de dérangement a été considéré et évalué et le suivi de l'avifaune a été intégré au projet.

p.378 La mise en place d'une mesure corrective (zones de quiétude) en cas de résultats insatisfaisants des suivis avifaune en phase d'exploitation n'est pas détaillée. **Sera-t-elle envisagée et discutée après les 5 années de suivi ? Faut-il prévoir une réflexion préalable ? Ceci est valable pour toutes les mesures correctives envisagées.**

Le délégué de façade Atlantique



Bertrand AUGE